

## Note de présentation du Compte Administratif 2020 de la commune de Mézirié

(complément aux informations générales du CA – Informations statistiques, fiscales et financières)

### **Le cadre général du budget**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur son site Internet.

Le budget primitif est un état de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Présentant le résultat de l'exécution budgétaire, le compte administratif de l'année N, qui doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année N.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas y prendre part (article L2121-14).

### Pour rappel

Deux sections structurent le budget de la collectivité :

- **la section de fonctionnement**, permettant la gestion des affaires courantes

Le budget de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal et du personnel extérieur (mis à disposition par le centre de gestion pour le remplacement d'agent en arrêt de travail ou pour des besoins ponctuels), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

## Les recettes de fonctionnement

Pour notre Commune, elles correspondent :

- aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (périscolaire), des ventes de produits forestiers, des redevances d'utilisation du domaine public,
- aux impôts locaux et autres reversement de fiscalité des intercommunalités,
- aux dotations et participations versées notamment par l'Etat,
- aux revenus des immeubles (loyers des logements communaux, location de la salle des fêtes.

➤ **la section d'investissement**, retraçant les opérations non courantes, ponctuelles, qui modifient le patrimoine.

Liée aux projets du village à moyen et long terme, la section d'investissement comporte :

- en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la Commune (travaux en cours dont frais d'étude nécessaires, acquisitions diverses, etc.); toutes dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune.
- en recettes, les emprunts, les subventions de l'Etat et d'autres collectivités territoriales, les dotations (le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement) et l'excédent de fonctionnement.

## L'exécution budgétaire 2020

Le compte administratif 2020, qui devait être voté avant le 30 juin 2021, a été approuvé le 29 mars 2021. Il peut être consulté au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Ci-après, les données chiffrées globale de cette exécution :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses réelles	768 759,29 €	Recettes réelles	844 391,19 €
Dépenses d'ordre	11 299,63 €	Recettes d'ordre	0,00 €
<b>Total</b>	<b>780 058,92 €</b>	<b>Total</b>	<b>844 391,19 €</b>
002*	0,00 €	002*	226 156,12 €
<b>Total</b>	<b>780 058,92 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 070 547,31 €</b>
023*	0,00 €		
<b>Total réalisations 2020</b>	<b>780 058,92 €</b>	<b>Total réalisations 2020</b>	<b>1 070 547,31 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses réelles	232 276,84 €	Recettes réelles	240 707,01 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	11 299,63 €
<b>Total</b>	<b>232 276,84 €</b>	<b>Total</b>	<b>252 006,64 €</b>
001*	146 113,35 €	001*	0,00 €
<b>Total</b>	<b>378 390,19 €</b>	<b>Total</b>	<b>252 006,64 €</b>
		021*	0,00 €
<b>Total réalisations 2020</b>	<b>378 390,19 €</b>	<b>Total réalisations 2020</b>	<b>252 006,64 €</b>

\*

002 : Résultat reporté par rapport à l'exécution budgétaire de l'année précédente.

023 : Virement à la section d'investissement ne faisant pas l'objet d'une exécution budgétaire

021 : Virement de la section de fonctionnement ne faisant pas l'objet d'une exécution budgétaire

Soit le résultat de l'exercice 2020 suivant :

	<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	64 332,27 €	-
<b>Section d'investissement</b>	19 729,80 €	-

Et le résultat de clôture suivant :

	Excédent	Déficit
<b>Section de fonctionnement</b>	290 488,39 €	-
<b>Section d'investissement</b>	-	126 383,55 €

En ajoutant au résultat de fonctionnement l'intégration au compte communal, réalisée par le trésorier par opération d'ordre non budgétaire, de la part du solde du compte de trésorerie de TELEDIS 2000 revenant à la Commune suite à la dissolution de ce syndicat, soit 34,29 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement se monte à **290 522,68 €**. C'est ce dernier résultat de clôture qui servira de base à l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

### **L'autofinancement**

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt

Capacité d'Autofinancement (CAF) en ne tenant pas compte du résultat de fonctionnement reporté de l'année N-1 (Compte 002) :

CAF Brute : **75 631,90 €**

CAF nette (déduction faite du capital des emprunts) : - **115 287,11 €**

Capacité d'autofinancement en tenant compte du résultat cumulé N-1 (Compte 002) :

CAF Brute : **301 788,02 €**

CAF Nette : **110 869,53 €**

### **Commentaires :**

*En fonctionnement :*

#### Sur les dépenses

*Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8,12 % par rapport à l'année 2019.*

*Ce sont les charges à caractère général qui concentrent presque l'intégralité de cette hausse (+32 % par rapport à 2019).*

*Constituent les postes de dépenses majoritairement responsables de cette augmentation :*

- *le poste « énergie-électricité » : un envoi tardif par le fournisseur d'énergie de la facture d'électricité relative à la consommation annuelle effective des bâtiments communaux pour l'année 2019 (facture réceptionnée en début d'année 2020, après la clôture de l'exercice comptable 2019), ainsi que l'envoi d'une facture relative aux consommations d'une*

période de l'année 2018 par omission de facturation sur l'exercice correspondant, sont à l'origine d'une hausse de 38 000 € de ce poste ;

- le poste « fournitures d'entretien », lequel a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent (+ 107,6 %), compte-tenu de la nécessité pour la commune d'acquérir des produits d'entretien supplémentaires et en quantité suffisante pour répondre à la mise en place des protocoles sanitaires liés à la COVID-19 ;
- le recours à un poste de dépense jusqu'ici inexistant, « crédit-bail » compte-tenu de la décision de remplacer le véhicule à moteur thermique de la commune (partner) vieillissant et engageant la commune année après année à des réparations de plus en plus onéreuses, par un véhicule électrique en location par crédit-bail, nécessitant nettement moins d'entretien et plus aucune dépense de carburant, tout en faisant un geste pour le développement durable ;
- le poste « entretien de terrains » qui enregistre une hausse de 197,37 % par rapport à la réalisation de l'année précédente : cette augmentation s'explique par le fait qu'il est procédé à des opérations complètes d'entretien des terrains de football une année sur deux (la précédente n'étant pas concernée, l'année 2020 l'a été) ;
- le poste « frais d'actes et de contentieux », qui n'était nullement provisionné, a enregistré les frais de vacation du commissaire enquêteur nommé sur l'enquête publique relative au PLU de la Commune, dépense obligatoire dans le cadre de la procédure, pour près de 1 800 € ;
- les frais de nettoyage des locaux ont quant à eux progressé de 17 % par rapport à l'année 2019 (Imputés en 2020 au compte 6283 alors qu'ils étaient comptabilisés en 2019 à l'article 611). Cette hausse trouve son origine dans le recours à la prestation exceptionnelle prévue dans le cadre du contrat, pour le remplacement de l'agent d'entretien titulaire en arrêt de travail sur plusieurs périodes de l'année.

Les charges de personnel ont quant à elles diminué, compte-tenu du non-remplacement immédiat d'une ATSEM partie en disponibilité pour convenances personnelles dès le début de l'année 2020 – le remplacement n'ayant été effectif qu'à partir de septembre 2020, les périodes de confinement et de reprise limitée ayant aidé à repousser le recours au remplacement de 7 mois ;

### Sur les recettes

Bien qu'elles aient été très fortement impactées par l'impossibilité pour les citoyens d'utiliser les services payants de la Communes (services périscolaires, location de salle) compte-tenu de la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement n'ont quant à elles diminué que de 1,6 % par rapport à 2019 : les atténuations de charges, constituées par le remboursement d'une partie des charges du personnel en arrêt de travail (4 agents concernés pour de longues périodes) opéré grâce au contrat-groupe d'assurance auquel la Commune adhère, a largement contribué à limiter les effets de la crise sur l'évolution des recettes communales par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, l'impact reste préjudiciable pour la Commune qui a perdu à cause de cette crise pas moins de 38 % des recettes attendues en 2020 au titre des produits de services et revenus des immeubles.

Les recettes liées à la fréquentation des services périscolaires concentrent à elles seules la principale source de baisse : les redevances périscolaires encaissées dans ce cadre ont subi en 2020 une baisse de 43,4 % par rapport à 2019, due à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures

*de confinement et de limitation dans la fréquentation des établissements scolaires mises en place pour limiter les contaminations.*

*En investissement :*

### Sur les dépenses

*Bien que la part occupée par le remboursement du capital des prêts et emprunts soit 87 % plus élevée qu'en 2019 compte-tenu du remboursement total du capital de 100 000 € sur le prêt relais contracté deux ans plus tôt pour permettre à la Commune de pouvoir régler les factures liées aux aménagements de sécurité Rue de Beaucourt en attendant de pouvoir percevoir les subventions, la situation en section d'investissement est excédentaire de près de 20 000 € sur la réalisation budgétaire 2020.*

*La part investie par la Commune en 2020 sur des acquisitions de biens et travaux d'équipement ne représente que 17,8 % des dépenses totales d'investissement, le remboursement du capital des emprunts occupant les 82,2 % restants. Soit une diminution des investissements de 68,6 % par rapport à l'année 2019.*

*Sur les opérations d'investissements menées en 2020, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a concentré la plus forte dépense, représentant 36,7 % de la dépense totale d'équipement.*

*Seuls 32,42 % des crédits budgétaires votés en 2020 ont été consommés : la crise sanitaire a freiné l'avancement du dossier de réfection de toiture de la mairie et de l'ancien local périscolaire. Bien que les comptes budgétaires aient été provisionnés pour répondre à cette dépense sur l'année 2020, l'opération n'a pu se concrétiser sur l'exercice.*

### Sur les recettes

*La réalisation des crédits budgétaires ouverts en recettes réelles de la section d'investissement n'est pas totale : elle atteint 78,97 %.*

*Cette réalisation partielle ne remet pas en cause la sincérité des crédits budgétaires votés en recette d'investissement, mais elle a la principale conséquence :*

- *du défaut de réalisation des travaux de réfection de toiture de la mairie et de l'ancien local périscolaire, pour lesquels des subventions ont été attribuées à la Commune par l'Etat au titre de la DETR et par le Département, dont le versement avait été prévu au budget 2020. Les travaux n'ayant pas été réalisés en 2020, la contrepartie financière qui devait en découler en recette n'a pu être versée.*
- *du défaut de reversement à la Commune des parts détenues auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc compte-tenu de la dissolution du syndicat, du fait de la mise en suspens de la procédure de liquidation.*

**L'endettement de la commune en 2020 :**

- Encours de la dette au 31/12/2020 : 799 476,64 €
- Encours de la dette au 31/12/2020 / Recettes réelles de fonctionnement : 94,68 %

**La fiscalité :**

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

	Taux votés par la Commune	Taux moyens communaux 2020 au niveau départemental
Taxe d'habitation	-	-
Taxe foncière (bâti)	13,00 %	17,37 %
Taxe foncière (non bâti)	99,03 %	52,07 %

Méziré, le 16 avril 2021



Le Maire,

Rafaël RODRIGUEZ.